



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

Délibération n° 2025D32

Le Conseil d'administration, convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 2 avril 2025 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Excusée</i>
CHATELIER Christiane	<i>Absente</i>
GIRAUD Valérie	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>Excusée</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Excusée</i>
MORINEAU Pascal	<i>Absent</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Présent</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Présent</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

OBJET : Approbation de l'ERRD 2024 du budget annexe EHPAD Les Glycines du CIAS Vie et Boulogne

Vu la réforme de la tarification des EHPAD du 21 décembre 2016,

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'EHPAD Les Glycines n'est plus soumis à rendre un compte administratif mais un Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) transitoire reprenant les opérations réelles de 2024 correspondant à l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (EPRD) voté en N-1.

Il est fait lecture de l'ERRD par grands groupes de dépenses et recettes, le cadre complet est annexé à la délibération.

DEPENSES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
GROUPE 1	151 975,67	11 933,94	19 501,35	183 410,96
GROUPE 2	371 097,18	167 351,19	348 002,70	886 451,07
GROUPE 3	90 184,16	697,35	7 178,38	98 059,89
TOTAL	613 257,01	179 982,48	374 682,43	1 167 921,92

RECETTES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
GROUPE 1	519 732,13	178 171,26	344 140,64	1 042 044,03
GROUPE 2	3 033,03	66 992,77	8 342,77	78 368,57
GROUPE 3	5 221,27	0,00	0,03	5 221,30
TOTAL	527 986,43	245 164,03	352 483,44	1 125 633,90

RESULTATS	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
DEPENSES	613 257,01	179 982,48	374 682,43	1 167 921,92
RECETTES	527 986,43	245 164,03	352 483,44	1 125 633,90
TOTAL	-85 270,58	65 181,55	-22 198,99	-42 288,02

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ERRD de l'année 2024 du budget annexe EHPAD Les Glycines
- De voter et arrêter les résultats définitifs tels qu'ils ont été annoncés précédemment
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre
Le 3 avril deux mille vingt-cinq,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 14 avril 2025.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.